



1

Jours

Sécuriser ses contrats de travail

dans RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT / Réf : JUR-RELI-7

Objectifs de la formation

- Choisir entre les différents contrats précaires
- Décrire la réglementation de chaque contrat
- Éviter les risques de contentieux

Programme de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Choisir le contrat de travail adapté

- Distinguer le contrat de travail temporaire des autres contrats
- Savoir être vigilant quant à la sous-traitance
- Les avantages et inconvénients des différents contrats de travail

2. Rédiger le contrat à durée déterminée

- Rappel des clauses obligatoires
- La période d'essai
- Le motif de recours
- L'éventualité d'un renouvellement

3. Rédiger le contrat à durée indéterminée

- Rappel des clauses obligatoires
- La rédaction des clauses de souplesse
- La rédaction des clauses sensibles

4. Rédiger le contrat de travail à temps partiel



- Rappel des clauses obligatoires
- Rédiger la clause relative à la durée du travail
- Rédiger la clause relative à la répartition de l'horaire et sa modification

Après-midi

5. Contrôler la rédaction du contrat de mission transmis par votre agence d'intérim

- Les points de vigilance
- Les responsabilités encourues

6. Modifier le contrat de travail

- Distinguer la modification du contrat du simple changement des conditions de travail
- La modification du contrat : par qui ? quand ? pourquoi ?
- Cas particulier des salariés protégés

7. Renouveler ou enchaîner les CDD et/ou contrats de missions

8. Gérer la rupture du contrat de travail et le risque contentieux

Pré-requis

Maîtrise des bases du droit social

Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, collaborateur des services RH, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion



Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

